

Conseil municipal du 31 mars 2023

Ordre du jour détaillé

Présents : Mmes DELARBRE Elisabeth, et VIALLET Eline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël, et LOUAHALA Ali-Patrick

Excusés : Christine Garnier a donné pouvoir à Eline Viallet ; Marie-Laure Courthial à Ali-Patrick Louahala ; Marc Tauleigne à Sébastien Fougier.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Mr FOUGIER Sébastien est désigné secrétaire de séance.

Informations préalables

Le maire rend compte au conseil des décisions prises par délégation :

- ✓ Signature d'actes de cessions et d'échange de terrains à l'Hermet, soit pour céder du terrain (Mr et Mme André, 210 m² pour 1 500 €), soit échanger du terrain afin de rectifier l'alignement des voies avec Mr et Mme Leenen, Mr et Mme Servant et Mr et Mme André, soit pour recevoir du terrain à titre gratuit de Mr et Mme De Saedeleer et de Mr et Mme André ;
- ✓ Vente de concessions : dans le cimetière de St Martin à Mme Faure Solange t ; dans le cimetière du haut pour Mr et Mme Munier Elie.

Par ailleurs le maire fait part d'informations

- ✓ En matière d'urbanisme : déclaration préalables accordées à Mr et Mme Chaussinand (La Fargatte) pour la pose de panneaux photovoltaïques accordée et à à Mr Blachère (Le Village) pour création d'une porte de cave.
- ✓ Sur les subventions et dotations obtenues : notification des différentes lignes de DGF pour un total de 172 130€ soit 11 292€ de plus que les inscriptions budgétaires.
- ✓ Au titre des informations diverses : Acceptation par Mr le Préfet de la démission de Marc Tauleigne de son poste d'adjoint le 11 avril ; précision étant faite que les délégations accordées par le maire demeurent et que Marc Tauleigne est délégué à la gestion des bâtiments communaux, à la vie associative, à l'animation sociale, à la culture et au tourisme ; le Syndicat Eyrieux Clair inaugure le sentier du Talaron aménagé par avec des artistes locaux, le mercredi 24 mai à 10h à Saint Christol.

Ordre du jour

I. Projet de rénovation de l'Usine, programme de travaux

Le maire résume la réunion de travail qui a eu lieu le 3 mai dernier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre (Agence Carrillo – architecte, BE ACT – fluides et DICOBAT – économiste). Le programme de travaux a été soumis à l'ADEME qui nous accompagne dans ce projet, sachant que l'objectif d'économie d'énergie attendu sur la consommation actuelle du bâtiment était de – 40% dans l'étude initiale.

Au cours de cette réunion des précisions ont pu être apportées sur l'estimation de la 3eme version de l'APS, établi après analyse du programme de travaux par l'ADEME. Les gains sur la consommation d'énergie du bâtiment dans sa totalité seraient seulement de - 35%.

Au cours du débat, il a été convenu de considérer que les travaux de rénovation thermique doivent porter sur la partie logements du bâtiment, de façon à atteindre les -40 % d'économie d'énergie sur cette partie du bâtiment et à ne pas compromettre l'attribution des subventions DSIL et Fonds vert.

Par ailleurs, plusieurs postes de dépenses comptés dans l'estimation de l'APS V3 doivent être retirés : réalisation du sas en façade est, isolation par l'extérieur du rez de chaussée, remplacement des portes-fenêtres de la salle des fêtes en façade sud, création d'accès aux combles pour chaque logement (escatrappe).

Après débat sur cet avant-projet, le programme de travaux proposé diminué des postes ci-dessus est validé ; le chiffrage définitif au stade APD sera demandé sur cette base à l'équipe de maîtrise d'œuvre.

II. Projet d'ossuaire et de columbarium

Le maire rappelle au conseil que la municipalité a engagé en octobre 2019 une procédure de constat d'abandon des concessions dans les cimetières communaux et les 2 principales phases de cette procédure :

Une première phase de constat et d'information des familles qui dure 3 ans. Cette phase s'est achevée le 30 octobre 2023 et il faut à présent entamer la deuxième phase pour confirmer l'état d'abandon des concessions repérées en 2019 et de décider ou non de leur reprise.

Pour cela, la commission de suivi constituée en 2019 a été réactivée et renouvelée. Elle comprend outre le maire, 3 membres du conseil municipal (Ch. Garnier, M-L. Courthial et M. Tauleigne) et 2 citoyens (J-P Souche et J. Delarbre). Des visites des cimetières sont effectuées et une liste des concessions pouvant être reprises par la commune sera établie et consignée dans un procès-verbal constatant définitivement l'abandon. Un mois au moins après ce PV, le conseil municipal sera appelé à délibérer sur la reprise (ou non) des concessions listées au terme de la procédure.

L'engagement de cette 2eme phase de la procédure oblige la commune à s'équiper d'un ossuaire, caveau commun aux défunts sans succession. Cet équipement est un préalable indispensable aux reprises des concessions. Concrètement, il s'agira de récupérer les ossements présents sur les concessions reprises, de les répertorier, de les disposer dans un reliquaire et de les conserver dans l'ossuaire.

Un premier devis pour la construction d'un ossuaire de 6 à 9 places classiques et une 20n de reliquaires ou une 60n d'urnes cinéraires a été établi pour 8 000€ environ. La capacité proposée paraît trop importante pour les besoins de Gluiras ; une consultation d'entreprise sera faite pour un ossuaire avec 2 places classiques et 50 reliquaires ou urnes.

Il est proposé de construire cet édifice au cimetière du haut, dans l'angle nord-ouest.

A cela s'ajoutera la reprise des concessions (exhumation, identification des personnes exhumées, crémation des restes mortels, fourniture des reliquaires et réinhumation) estimée à 14 000€ pour 25 concessions.

Par ailleurs, la création d'un columbarium pour accueillir les urnes dont les familles ne disposent pas de tombes est aussi évoquée. Un espace de recueillement dit « jardin du souvenir » lui serait associé. Il est proposé d'installer ce columbarium et le jardin de souvenir au cimetière de St Martin.

⇒ *Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité*

- *Approuve l'engagement de la 2eme phase de la procédure de reprise des concessions abandonnées ;*
- *Valide la composition de la commission de suivi de cette procédure : le maire, 3 membres du conseil municipal : Ch. Garnier, M-L. Courthial et M. Tauleigne et 2 citoyens : J-P Souche et Jean Delarbre ;*
- *Décide de construire un ossuaire communal au cimetière du haut dans l'angle nord-ouest, libre de concessions, pour 2 places classiques et 50 emplacements de reliquaires ou urnes ;*
- *Charge le maire de lancer la consultation pour un ossuaire avec 2 places classiques et 50 reliquaires ou urnes et de solliciter les aides financières pour ces travaux auprès du CD 07, de la Région AURA et de l'Etat.*

III. DM pour intégration des immobilisations (chapitre 041)

Le maire indique que la trésorerie de Privas demande que les immobilisations comptabilisées sur plusieurs exercices antérieurs en section d'investissement au chapitre 041, et qui sont terminées soient intégrées à l'actif de la commune pour le même montant. Cette opération d'intégration porte sur 424 500€ au total ; elle constitue un jeu d'écritures comptables non budgétaires (chapitre 041 compte 23 en dépenses et compte 21 en recettes). Elle est sans impact sur la trésorerie de la commune, ni sur l'équilibre général de la section d'investissement.

⇒ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget principal selon le tableau suivant :*

Désignation	Dépenses	Recettes
Investissement		
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales		
- 238 : Chaufferie collective		411 000 €
- 2313 : Rénovation thermique 2021 (Bibliothèque, Ecole de la Fargatte, Maison Rose)		12 800 €
- 2315 : Restauration mur de Giffon (frais de géomètre)		700 €
- 21318 : Chaufferie collective	411 000 €	
- 21318 : Rénovation bâtiments communaux	12 800 €	
- 2151 : Restauration mur de Giffon (frais de géomètre)	700 €	
Total budget investissement	424 500 €	424 500 €

IV. Demande de déplacement chemin rural à Marjanoux

Le maire indique que Mr Nathanaël VIALLET a le projet de construire un bâtiment agricole d'environ 800m² pour son élevage bovin ; le bâtiment est prévu avec une toiture photovoltaïque. Un premier dossier de permis a été déposé mais le décaissement de terrain d'environ 8 m de hauteur prévu, n'était pas permis dans le règlement du PLU actuel. Cette demande de PC a donc été retirée.

Un nouveau dossier est projeté sur un terrain voisin nécessitant moins de mouvement de terrain, mais traversé par un chemin rural. Nathanaël Viallet propose par courrier du 31 mars dernier, d'échanger ce chemin rural contre une partie d'une parcelle voisine (E322) qui rejoint un autre chemin rural parallèle au précédent. Pour rappel, le sentier de randonnée « boucle du Rioufol », balisé par l'association Les Légréms, qui empruntait ce chemin a été déjà dévié sur le chemin que propose Nathanaël Viallet.

Mme Eline Viallet, mère de Nathanaël Viallet, ne prend pas part au vote.

- ⇒ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (10 votants),*
- *Approuve cette proposition d'échange de terrain et de rectification du tracé du chemin rural concerné étant entendu que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de Mr Viallet ;*
 - *Autorise le maire à procéder aux démarches nécessaires pour réaliser cet échange de terrain notamment signer les actes permettant le retrait du domaine public l'emprise du chemin initial et l'intégration du nouveau chemin ainsi que la signature des actes notariés formalisant cette échange.*

V. Attribution de subventions aux associations

Les Légrémis : En tant que responsable de l'association, le maire ne prend pas part au vote sur cette demande. Sébastien Fougier, 1^{er} adjoint, présente les demandes de subvention de l'association pour 2023 au titre du fonctionnement et pour le 10^{ème} trail des châtaigniers, parti de Gluiras le lundi 10 avril. Le dossier de demande comprend : la présentation de l'association, le compte rendu de l'AG 2023 avec le rapport d'activité 2022. Le budget prévisionnel pour le Trail 2023 s'élève à 3 950€. Il est rappelé que la commune avait attribué en 2022, 80€ pour le fonctionnement annuel et 100€ pour le trail des châtaigniers.

⇒ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal (10 votants) par 8 voix pour et une abstention (Elisabeth Delarbre), attribue à l'association Les Légrémis, une subvention de 80€ pour son fonctionnement annuel 2023 et une subvention exceptionnelle de 300€ pour la 10^{ème} édition du Trail des châtaigniers, parti de Gluiras en 2023.*

La Passerelle des vallées : Le maire présente la demande de subvention de l'association pour la mise en œuvre de son programme d'action sociale en cours et à venir en complémentarité de l'existant. Pour réaliser son projet d'espace de vie social itinérant, l'association mobilise habitants, professionnels, thérapeutes, associations et tous les acteurs du territoire.

A Gluiras, une trentaine de personnes sont adhérentes à l'association, participent aux ateliers tricot/couture, aux ateliers danse ou aux marmites partagées itinérantes ou bénéficient des actions mises en place. L'association précise que la CAF de l'Ardèche a renouvelé son agrément pour les 4 prochaines années. Pour avoir une visibilité pluriannuelle, l'association propose de conventionner les aides de la commune sur la même durée que la convention CAF. Il est rappelé qu'en 2022, la commune avait attribué 80€ d'aide exceptionnelle conformément au règlement pour une association extérieure à la commune.

⇒ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, attribue à l'association La Passerelle des vallées, une subvention de 80€ pour son fonctionnement annuel 2023 uniquement*

Brasse-Bouillon : Le maire présente la demande de subvention de l'association pour son fonctionnement et pour l'organisation de son bal du Bouillon. A l'appui de cette demande l'association fourni un dossier avec le compte de résultat 2022, le budget prévisionnel 2023 avec le détail pour le bal du Bouillon. Il est rappelé qu'en 2022, la commune avait attribué 250€ à l'association pour cette manifestation 2022.

⇒ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et une abstention (Etienne Fayard), attribue à l'association Brasse-Bouillon, une subvention de 80€ pour son fonctionnement annuel 2023 et une subvention exceptionnelle de 250€ pour l'organisation du bal du Bouillon 2023.*

VI. Calendrier des manifestations et réunions de quartier

Rappel du calendrier et précisions apportées en séance :

- Samedi 20 mai : Soirée chansons « Hommage à Moustaki » à la salle des fêtes par le Groupe Graffiti ; petite restauration à 19h et spectacle à 20h au profit du CCAS.
- Samedi 27 mai : Vernissage atelier MIG (Made In Gluiras), Place de la Liberté à 18h.
- Samedi 17 juin : Fête de la musique à la salle des fêtes à partir de 19h par Anim'Gluiras.
- Samedi 24 juin : Brocante et tournoi de pétanque à partir de 14h à la salle des fêtes par Le Sou des Ecoles.
- Samedi 01 juillet : Plantation du 4^{ème} Pibou par la municipalité à la salle des fêtes à 11h, suivi de l'apéro offert par le CM et du repas vers 12h30 ; l'arbre de cette année sera un tilleul.

- Vendredi 07 juillet : Fête de l'école à la salle des fêtes par le Sou des écoles.
- Dimanche 16 juillet : Randonnée thématique sur les libellules par Les Légrémiss.
- Samedi 22 juillet : Fête Nationale à la salle des fêtes avec marché de producteurs nocturne organisée par Anim'Gluiras ; Apéro / casse-croute à 19h, bal à partir de 20h, feu d'artifice vers 22h30, DJ à partir de 23h ; Musique et feu d'artifice offerts par la municipalité, recette de la buvette partagée entre l'association et la municipalité ; Le feu d'artifice sera tiré du pré des brus pour éviter les risques d'incendie sur les bâtiments agricoles de Rioufol.
- Dimanche 29 juillet : Bad Trad sur la Place de la Liberté à 20h par Le Brasse Bouillon
- Jeudi 3 aout : Nuit des étoiles à la salle des fêtes de Gluiras Conférence à 18h « La vie sur Mars » ; Observation du ciel à St Genest Lachamp à partir de 22h par Les Légrémiss.
- Dimanche 20 août : Fête de la paroisse protestante à la salle des fêtes par l'association Culturelle Eyrieux – Boutières.

Bilan de mi-mandat et réunions de quartiers

2023 étant l'année du milieu du mandat, le maire propose de faire un bilan et de revenir devant les gluirassous à travers les réunions de quartiers. Ce bilan de mi-mandat est joint en annexe et peut être compléter ou corriger d'ici l'été.

Sur la base de ce bilan et des projets en cours ou à venir, une série de 6 réunions de quartier est proposée pour se mettre à l'écoute de la population pour la deuxième partie du mandat

Après discussion il est convenu que ces réunions auront lieu la première quinzaine d'aout selon le tableau suivant, les dates de réunion seront confirmées dans les prochaines semaines :

Quartier - Hameaux	Date - Heure à confirmer- Lieu	Responsable quartier	Conseillers municipaux
Versant Eyrieux Le Grand Chemin, Haut et Bas Vernet, Le Bois, Chaillac, Rucharleyre, La Blache, La Ribeyre, La Bosse, Font Fraie, Les Combes, La Théoule, Blaches, Passevite, Mours, Roumégoux, La Chave, Peloutier, Marjanoux, La Bruge, Brugeassou	Mardi 1^{er} Aout à 18 h chez Eline VIALLET à Magny	Eline VIALLET	Maire + François BESSON, ...
Vallée Eyrieux Pont de Moulinas, Geyx, Le Coulet, La Plaine du Coulet, Chamblas, May, Echarleyre, Varenne, Bouvier	Vendredi 04 Aout à 18 h chez JP Vergnes à Geyx	JP VERGNES	Maire + Etienne FAYARD, Eline VIALLET, ...
Haut de la commune Le Besset, Chalan, Marcholles, La Croix, Fougères, Fougeyrolles, La Flacheyre, Les Ecluses, Bellevue,	Mardi 08 Aout à 18 h chez M Tauleigne les Ecluses	Marc TAULEIGNE	Maire + Marie-Laure COURTHIAL, Gildas COURTHIAL, , ...

<p>Versant et Vallée Glueyre La Baraque, les Combes + basse Combes, Roubuols, Plos, Le Pral, Chapelèche, Antériou, Aunaves, Les Duges, La Coste, La Paille, Le Tribble ; Palix, Champelauvier, Le Chambon, Tisonèche haut et bas, Gratteloup, La Ribeyre,</p>	<p>Vendredi 11 Aout à 18 h à Plos (placette)</p>	<p>Mickaël HAVOND</p>	<p>Maire + Sébastien FOUGIER, ...</p>
<p>VILLAGE Le village, L'hermet, La Marette, Le Mareton, Moulancher, Rioufol, Le Vivier, La Chapelle, Charrier, Les Clos, La Grange (Puaux, Payot, Robert)</p>	<p>Lundi 14 Aout à 18 h salle des fêtes au village</p>	<p>Christine GARNIER</p>	<p>Maire + Elisabeth DELARBRE, Etienne FAYARD, ...</p>
<p>LA FARGATTE La Fargatte, Cols, La Cheminas, St Martin, La Vialle, La Costelle, Baujé, Le Goutailla, Antrolles, La Boissière, Leygua, la Maza, Basse Maza, Légrémi, Giffon, Le Bois de Geyx, La Grangette, La Rabaste et Ladreyt.</p>	<p>Mercredi 16 Aout à 18 h salle associative (ancienne école)</p>	<p>Elisabeth DELARBRE</p>	<p>Maire + Christine GARNIER, Sébastien FOUGIER, ...</p>